



## Excès de vitesse non désignation de conducteur

Par **Miloo**, le **23/08/2017** à **14:15**

Bonjour,

J'ai créé mon entreprise récemment et j'ai reçu des procès verbaux pour excès de vitesse par contre je ne savais pas qu'il fallait désigner un conducteur donc j'ai directement payé les PV et, par la suite, j'ai reçu des PV pour non dénominations du conducteur. J'ai fait une contestation et j'ai reçu une réponse du ministère public. Sa réponse est le rejet avec différents motifs : pas de nom, pas de prénom, pas d'adresse alors que je les avais mis sur la contestation et j'avais envoyé une copie du permis. De plus, quand je vais sur le site, je ne peux plus contester, apparemment c'est transmis au tribunal. Que dois-je faire ? Merci de m'aider svp car je ne sais plus quoi faire.

Par **le semaphore**, le **23/08/2017** à **14:27**

Bonjour

Si c'est transmis au tribunal tout va bien .

Mais avant c'a aurait du etre transmis à l'officier du ministere public de la circonscription de votre société

Par **kataga**, le **24/08/2017** à **01:08**

Bjr,

vous avez juste à attendre ...la suite .. et revenir dans cette file lorsque vous aurez des nouvelles ...